

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 973 promulguant en Côte française des Somalis l'arrêté du 18 juin 1949 soumettant à retenues pour pensions, sur la Caisse intercoloniale l'indemnité de fonctions allouée aux payeur des trésoreries colonial charge des fonction de fondés de pouvoir.

n° 973

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : 25 Parrêiédu 1S juin 1949 du Ministre de la France d'outre-mer soumettant à retenue pour pension sur la Caisse intercolominile de de retraites,l'indemnité de fonction,allouée aux payeurs des trésoreries coloniales chargés des fonctions de fondé de pouvoir d'un trésorier-payeur général ou d'un trésorier payenr. (J. O. E. F. du 24 juin 1949, page 6238).

Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur
P.-H.

SUIVES